

Réponse du diocèse de Paris au communiqué du RAAHP

Le 14/04/2021, à 10:13, Karine DALLE a écrit :

Monsieur,

Je vous remercie de votre message que j'ai transmis à Mgr Michel Aupetit.

Il me semble important d'apporter l'éclairage suivant : dans ses propos sur France Inter lundi 5 avril, Mgr Aupetit ne faisait pas directement référence à la loi belge mais à des pratiques non déclarées. Il évoquait un témoignage qu'il a reçu, et qui montre que des lignes peuvent être franchies par l'accès effectif à l'euthanasie dans ce pays et qui pourraient conduire à terme, comme c'est souvent le cas, à un élargissement du cadre législatif.

Il ne faut donc pas se méprendre sur ses propos. Il n'avait aucunement l'intention, bien sûr, d'instrumentaliser les familles d'enfants autistes. Il sait combien la Belgique est un pays où la prise en charge des personnes autistes est la plus aboutie. Il a lui-même rencontré des parents de jeunes autistes qui ne trouvaient pas de structures adéquates en France, et qui ont eu recours aux établissements belges pour que leur enfant puisse être accueilli. Il reconnaît le travail des responsables belges qui ont mis en place cette politique d'accueil et de soin, ainsi que les personnes généreuses qui s'en occupent. Par ailleurs, il connaît personnellement, en Belgique, des parents remarquables d'attention et de délicatesse envers leur enfant autiste.

J'espère que ces éléments contribueront à vous éclairer sur les points soulevés dans votre courrier.

Bien cordialement,

K.Dalle



Karine Dalle - Déléguée à la Communication

Maison Diocésaine de Paris – 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

01 78 91 92 02 / 06 65 87 31 09 – kdalle@diocese-paris.net – Twitter : @KarineDalle www.paris.catholique.fr

Suivez le diocèse de Paris sur le Web :  [Site et newsletter](#)  [Facebook](#)  [Twitter](#)  [Instagram](#)  [YouTube](#)

De : Patrick Sadoun <patrick.sadoun@wanadoo.fr>

Envoyé : mercredi 14 avril 2021 10:35

À : Karine DALLE <kdalle@diocese-paris.net>

Objet : RE: TR: à l'attention de Mgr Michel Aupetit

Madame,

Puisque Mgr Aupetit reconnaît à présent que la loi belge n'autorise pas l'euthanasie des enfants autistes, les cas dont il a connaissance sont des homicides volontaires.

Il est donc dans l'obligation de dénoncer leurs auteurs sous peine d'être accusé de complicité de meurtre.

A moins qu'il n'ait fait que colporter des rumeurs.

Bien à vous

Patrick Sadoun

Président du RAAHP